

# FORMATION de préparation à l'examen AIPR Encadrant/Concepteur (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

**Durée : 07 heures**

**1 jour (Examen inclus)**

## Les Prérequis/Participants

Personnel assurant l'encadrement des opérations en tant que conducteur de travaux, chargé d'études, personnels de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, chef de chantier... pratiquant déjà les opérations de guichet unique

## Notre Choix Pédagogique :

- Alternance d'apports théoriques : exposés, débats, échanges en fonction du vécu des participants ...
- et de mise en situation
- Livret mémo remis à chacun
- Supports audio visuels adaptés
- Evaluation qualitative par les participants en fin de formation
- Remise d'une attestation de stage

## Conditions de validation :

- Evaluations formatives tout au long de la formation
  - **Evaluation certificative finale sur la plateforme officielle MEEM**
- En fonction des résultats obtenus, **une attestation de réussite au QCM** sera délivrée aux candidats, à l'issue de l'examen.

**L'intervenant :** CA - Formateur habilité référent AIPR – Titulaire d'une attestation de concepteur délivrée par le MEEM.

## L'organisation :

**Voir rubrique  
votre calendrier**

## Coût par participant :

175,00 € HT

**Renseignements, inscriptions  
& Ingénierie Pédagogique  
Françoise CAZALS**

## LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : être capable de

- Connaître les dispositions réglementaires (DT-DICT), les différents types de réseaux et les risques associés,
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs,
- D'assurer l'encadrement et la sécurité lors de travaux à proximité de réseaux
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir en cas d'accident humain ou matériel,
- Se préparer à passer l'examen visant l'obtention de l'attestation de compétences AIPR Encadrant ou Concepteur

## CONTENU DU PROGRAMME :

- **Les réseaux et les accidents.**
- **Les dispositions réglementaires : normes et procédures DT-DICT, PDP, PPSPS**
- **Que faire en cas d'endommagement des réseaux ?**
- **Les risques liés aux réseaux**
  - ✓ Les réseaux classés « sensibles pour la sécurité »
  - ✓ Les réseaux classés « non sensibles pour la sécurité »
- **L'autorisation d'intervention à proximité des réseaux**
  - ✓ Les obligations et la validité,
  - ✓ Les réseaux d'électricité, de gaz et d'assainissement
  - ✓ Les classes de précision
- **Les identifications des réseaux**
  - ✓ Les réseaux enterrés,
  - ✓ Les réseaux aériens.
- **Les travaux à proximité des réseaux**
  - ✓ Avant de commencer les travaux
  - ✓ Les instructions particulières d'utilisation des engins
  - ✓ Les canalisations isolées invisibles enterrées
  - ✓ Les canalisations isolées visibles
- **Les travaux sans tranchée**
  - ✓ Les travaux neufs,
  - ✓ Les travaux de remplacement,
  - ✓ Les fusées.
- **Que faire en cas d'accident ?**
- **La protection collective et individuelle des opérateurs**
- **La signalisation (de sécurité, routière, temporaire,...)**

**A l'issue de la formation : évaluation en ligne sur le site du ministère de l'écologie par un QCM comportant 40 questions**

**La réussite à cet examen nécessite 48 points minimum sur 80**